MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne au titre de la session 2027, d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime
dans la section : Sciences et techniques des aménagements de l'espace
option A : Aménagement paysager

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L. 813-8 ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatifs aux contrats liant l'État et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1992 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès à la 4ème catégorie des emplois de professeur de l'enseignement technique agricole privé prévus par l'article 13 du décret n°89-406 du 20 juin 1989 ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours d'accès à la deuxième et à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours internes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

ARRÊTE

Article 1er

Le jury du concours interne d'accès à la quatrième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime dans la section Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : Aménagement paysager est composé comme suit :

Président :	M. Vincent PIVETEAU	Inspecteur général (MAASA - CGAAER)
Vice-présidente :	Mme Sylvie MEISSELLE	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA DGER)

Vice-président suppléant : M. David MARCHEGAY		Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA DGER)
Membres titulaires :	M. Michaël AZAM	Chargé de mission – bureau des formations de l'enseignement supérieur (MAASA -DGER)
	M. Medhi BENFRID	Professeur de lycée professionnel agricole (Lycée de l'horticulture et du paysage de Ribécourt)
	Mme Magali DALLOZ	Professeure de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTPA de Colmar-Wintzenheim)
	M. Sébastien FELICI	Directeur d'établissement (EPL de Tours Fondettes
	Mme Sandrine GUERBER	Professeure de lycée professionnel agricole (EPLEFPA de Courcelles-Chaussy)
	M. Guillaume LAPEYRE	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA de Brive – Voutezac)
	Mme Sophie MASSART	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (Lycée Jules Rieffel de Saint Herblain)
	Mme Audrey SCORIELLE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Lomme)
	M. Clément TREDANIEL	Directeur adjoint d'établissement (LEGTPA de Brie Comte-Robert)
	M. Frédéric TRIBOULET	Professeur de lycée professionnel agricole (EPL de Lyon-Dardilly)
Membres suppléant(e)s	M. Nasser BENCHIHA	Professeur de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA de Hyères)
	Mme Cindy LAURENT	Professeure de lycée professionnel agricole (Agro campus de Nîmes Rodilhan)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :

Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER